



## Décision n° 64/2024

## DECISION DU MAIRE portant virements de crédits Décision Modificative du Budget n°2/2024

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le budget de la Commune approuvé par délibération n° CM 32/038/2024 du 02/04/2024,  
Vu la décision du Maire n°45/2024 de virements de crédits, portant décision modificative du budget n°2/2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre en section d'investissement, pour permettre le financement de dépenses non prévues au budget primitif 2024,

### DECIDE

#### **ARTICLE 1 :**

De procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>		
<b>Opération n°51 – ECOLE MATERNELLE DES BOUTONS D'OR</b>		
21351-51-020 : Installations générales – Bâtiments publics <i>Ecran visiophone école et traitement acoustique du réfectoire</i>		1 708.00 €
2185-51-211 : Matériel de téléphonie <i>Achat de 2 téléphones pour l'école</i>		290.00 €
<b>Opération n°53 – ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT</b>		
21312-53-020 : Bâtiments scolaires		350.00 €
<b>Opération n°54 – ECOLE ELEMENTAIRE LA ROCHE</b>		
21831-54-212 : Matériel informatique scolaire <i>Remplacement d'un ordinateur portable reconditionné pour TNI</i>		288.00 €
<b>Opération n°67 – LOGEMENTS COMMUNAUX</b>		
21318-67-551 : Constructions autres bâtiments publics <i>Prélèvement partiel pour virement sur op°74</i>	17 830.00 €	
<b>Opération n°74 – AMENAG. MAISON DES INSTITUTIONS</b>		
21351-74-020 : Installations générales – Bâtiments publics <i>Remplacement chaudière MDI par pompe à chaleur</i>		17 830.00 €
<b>Opération n°84 – ECOLE CLAUDINE HERMANN</b>		
2051-84-213 : Concessions et droits similaires <i>Paramétrage 2 tablettes périscolaire et 5 licences Microsoft</i>		2 016.00 €
2188-84-213 : Autres immobilisations corporelles <i>Complément pour divers matériels d'entretien (autolaveuse...)</i>		50.00 €
21838-84-213 : Autre matériel informatique <i>Solution Fibre et Wifi de l'école</i>		4 608.00 €
21351-84-213 : Installations générales – Bâtiments publics <i>Complément clés organigramme</i>		2 554.00 €
21831-84-213 : Matériel informatique scolaire <i>Achat 4 ordinateurs et 2 tablettes et paramétrage logiciel de gestion périscolaire</i>		3 684.00 €

<b>Opération n°85 – CONSTRUCTION DOJO</b> 21351-85-321 : Installations générales – Bâtiments publics <i>Echelle à crinoline pour maintenance des panneaux photovoltaïques</i>		6 318.00 €
<b>Chapitre 27 – Autres immobilisations financières</b> 2764-ECH-213 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé <i>Virement pour équilibrage</i>	21 866.00 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT - Dépenses</b>	<b>39 696.00 €</b>	<b>39 696.00 €</b>

**ARTICLE 2 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un don acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à M. le Sous-Préfet de l'Essonne.

Fait à Ollainville, le 08 octobre 2024,

Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU

